

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

CM 21.05.2026	Dossier de dérogation de démolition de la gendarmerie – acquisition et pose d’une tour à hirondelles	Délibération n°2026-089
---------------	--	----------------------------

Rapporteur : Gwénaëlle AOUTIN

Madame le Maire informe le conseil municipal qu’un dossier de dérogation est en cours d’instruction par les services de l’Etat, afin de valider les mesures compensatoires proposées dans le cadre de la démolition de l’ancienne gendarmerie.

Un des engagements nécessaires à la validation de ce dossier et de prendre des mesures en amont de la démolition, puis des mesures le temps de la démolition et enfin des mesures après la démolition.

L’une des mesures proposées avant la démolition est l’installation d’une tour à hirondelles afin de leur offrir un nouvel habitat en lieu et place des nids existant sur le bâtiment de la gendarmerie.

L’atelier Bois de Couesnon propose un devis pour un montant de 7 653.47 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité (23 voix)
Décide

- De valider le devis de l’atelier Bois du Couesnon pour un montant de 7 653.47 € TTC pour l’installation d’une tour à hirondelles.
- D’autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’aboutissement de ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE JÉGOUH' in 'CÔTES-D'ARMOR'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'G. AOUTIN'.

Gwénaëlle AOUTIN